

règlement général

Introduction

CAP NIGHT ORIENTATION est une course d'orientation en milieu forestier ouvert au public. L'itinéraire est librement choisi par les participants, mais comporte des points de passage obligatoires (balises ou postes). La course se base sur la capacité de chacun à se déplacer de façon optimale en s'orientant à l'aide d'une carte.

Engagement

1.1 - L'engagement à la course "CAP NIGHT ORIENTATION" implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

1.2 - L'organisateur propose trois courses :

- CANI-CROSS
- VTT
- PEDESTRE

1.3 - La course s'effectue par équipe composée de un à trois concurrents. Une équipe s'engage sur un seul parcours.

1.4 - Les participants âgés de moins de quatorze ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

1.5 - Les participants âgés de quatorze ans à dix-sept ans inclus participant seul à la course doivent produire une autorisation de leur responsable légal, les autorisant à participer à la course.

1.6 - Seules les équipes ayant fourni un dossier d'inscription complet peuvent prendre part à la course. Les pièces à produire sont indiquées dans le dossier fourni durant la pré-inscription.

1.7 - Les équipes sont identifiées par un nom ou un pseudo, le choix est de la responsabilité de l'équipe et doit respecter le droit en vigueur sur les noms et marques déposées. L'organisateur se réserve le droit d'interdire un nom ou un pseudo qui pourrait porter préjudice à l'image de la course.

1.8 - Chaque coureur non-licencié FFCO doit fournir lors de l'inscription un certificat médical de moins d'un an portant la mention : " ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition".

Déroulement de la course

2.1 - Le départ de la première course est donné à 18h30. Sur le lieu de départ, chaque équipe doit vider son pointeur électronique et contrôler son bon fonctionnement. Ces opérations se font en utilisant les boîtiers "Effacer" et "Contrôler" sur le lieu du départ.

2.2 - Chaque équipe est responsable de la prise de sa carte, notamment de vérifier que celle-ci correspond au circuit sur lequel elle est engagée.

2.3 - Le départ est indiquée sur la carte par un triangle de couleur pourpre. Il est matérialisé sur le terrain par une balise qui ne doit pas être poinçonnée.

2.4 - Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course. Cette condition est considérée valide que si l'ensemble de l'équipe peut être réunie en moins de deux minutes.

2.5 - Les balises (ou postes) sont poinçonnées dans l'ordre de votre choix.

2.6 - L'arrivée est indiquée sur la carte par un double cercle de couleur pourpre.

2.7 - Depuis le dernier poste, l'équipe doit rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier "Arrivée".

Le principe de l'épreuve

L'objectif est d'obtenir le maximum de points possibles (10, 20 ou 30 points par balises) sachant que seules les 30 premières balises poinçonnées seront comptabilisées. Au delà de la trentième balise, les points ne seront plus pris en compte. Les concurrents ayant le même nombre de points seront classés dans l'ordre croissant de leur temps de course. L'ordre de pointage des balises est libre. Le temps de course étant limité à 1h00, 2h00 ou 4h00 selon le circuit, toute minute de retard entamée sera sanctionnée de 20 points de pénalités.

Sécurité des concurrents

3.1 - Le passage par l'arrivée est obligatoire, y compris en cas d'abandon.

3.2 - Les passages obligatoires (traversées de route ...), indiqués sur la carte et les itinéraires indiqués en traits pointillés de couleur pourpres sur la carte, doivent être impérativement respectés sous peine d'exclusion de la course.

3.3 - Les concurrents doivent respecter le code de la route sur l'intégralité de leur parcours.

3.4 - Les concurrents doivent respecter les consignes des organisateurs.

3.5 - Chaque équipe doit posséder durant toute la course un téléphone portable en état de fonctionnement avec le numéro de téléphone de l'organisation enregistré.

3.6 - Chaque concurrent doit posséder durant toute la course le matériel suivant :

- un gilet jaune fluo
- une lampe
- une boussole

3.8 - Il est recommandé à chaque équipe de posséder durant la course le matériel suivant :

- de l'eau
- des barres énergétiques

3.7 - La fermeture des parcours est prévue à 22h00. Après la fermeture des parcours, les participants doivent rejoindre immédiatement l'arrivée. Après la fermeture des parcours, les balises sont enlevées.

Code de civilité

4.1 - Les participants doivent respecter les personnes et les biens :

- respecter les autres usagers des lieux fréquentés
- ne pas abîmer les clôtures

- ne pas accéder aux zones interdites (indiquées par des hachures ou une surface pourpres sur la carte)
- ne pas traverser les propriétés privées (indiqué par un vert-brun, voir légende sur la carte)
- ne pas entrer dans les enclos gardant des animaux

4.2 - Les participants doivent respecter l'environnement :

- ne pas traverser les massifs de fleurs et les plantations (indiquées par du vert foncé)
- ne pas abandonner de déchets (des poubelles sont proposées sur les zones d'accueil et d'arrivée)
- ne pas pénétrer dans les zones de régénération de la flore

Clause de sauvegarde de l'organisateur

5.1 - Les concurrents s'engagent à cette course sous leur propre responsabilité.

5.2 - En cas de non respect du règlement, l'organisateur décline toute responsabilité si un accident survient ou une infraction est commise.

5.3 - En cas de force majeure (par exemple, alerte météorologique orange ou rouge, avis de l'autorité publique, ...) l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les concurrents peuvent prétendre au remboursement d'une partie du montant de l'engagement, dans la limite des sommes non-engagées par l'organisateur.

Droit à l'image

6.1 - Chaque concurrent autorise l'usage de leur image à des fins de promotion de la randonnée. Pour les concurrents mineurs, l'autorisation est accordée implicitement par la personne majeure qui engage ou autorise l'engagement.

6.2 - Le droit à l'image n'est pas limité dans le temps, ne fait pas l'objet d'une contre-partie et concerne tous les supports médias.

Données personnelles

7.1 - Chaque concurrent accepte l'enregistrement de ses coordonnées personnelles par l'organisateur :

- nom et prénom
- adresse
- numéro de téléphone portable
- adresse courriel
- numéro de licence FFCO

7.2 - L'organisateur s'engage à protéger et ne pas diffuser les données personnelles à des tiers, à l'exception de la Fédération Française de Course d'Orientation. Les données sont conservées un an.

7.3 - Dans le cadre de l'affichage public nécessaire au bon fonctionnement de la course, seul le nom ou le pseudo de l'équipe est affiché.

Fin du règlement